



Qui peut être bénéficiaire de l'intéressement

Par **pattoux**, le **22/06/2011** à **15:20**

Bonjour,

je suis gérant d'une SARL de 5 salariés

j'ai déjà mis en place un système de prime annuelle calculée sur un objectif donné.

ma question: je pensais mettre en place un intéressement , si c'est le cas , peut-on conservé ce système de prime pour certains salariés et faire profiter ce qui ne sont pas concernés par l'intéressement?

si je conserve ce système de primes, puis je être le seul à bénéficier de l'intéressement?

Merci beaucoup